



# RAPPORT DE MISSION

## **L'ESPACE HUMANITAIRE AU TCHAD : ANALYSE DU « PILIER SECURITE » A L'EST DU TCHAD**

Maxime Godefroy



Mars 2011 | Groupe URD - OPAT



## Le Groupe URD (Urgence – Réhabilitation – Développement)

est une structure d'appui au secteur humanitaire et post-crise. Il vise une amélioration des pratiques humanitaires en faveur des populations affectées par les crises, à travers plusieurs types d'activités, comme des projets de recherche opérationnelle, des évaluations de programmes, de la conception d'outils méthodologiques, des processus d'appui institutionnel et de la formation, en France et à l'étranger.

### Note sur l'auteur

Doctorant en Science politique au Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, politiques et sociales (Ceraps, UMR 8026) de l'Université Lille Nord de France, Maxime Godefroy mène actuellement des recherches sur les processus décisionnels relatifs aux déploiements d'opérations de maintien de la paix en Afrique subsaharienne.

(<http://ceraps.univ-lille2.fr/fr/chercheurs/maxime-godefroy.html>)

### Remerciements

Nous tenons à remercier le Groupe URD pour son accueil, son soutien logistique, l'expérience et les avancées que cette mission a permis pour notre thèse. Nous remercions spécialement l'équipe Tchad.

Nous tenons également à remercier toutes les personnes rencontrées pour la réalisation de ce rapport de mission pour leur disponibilité, leur temps, leur accueil, le partage d'expérience et de vécu. Sans eux, ce travail n'aurait pas été possible.

### Pour tout renseignement, contacter :

**Groupe URD**

La Fontaine des Marins  
26170 PLAISIANS  
France

Tel : + 33 (0)4.75.28.29.35

Fax : + 33 (0)4.75.28.65.44

E-mail : [urd@urd.org](mailto:urd@urd.org) | [www.urd.org](http://www.urd.org)

Les opinions exprimées dans ce rapport sont de la responsabilité exclusive de leurs auteurs.



# SOMMAIRE

Avant-propos .....	6
Méthodologie de l'enquête .....	7
Introduction .....	9
<b>1. Remise en contexte : les déploiements militaires de l'EUFOR et de la MINURCAT .....</b>	<b>10</b>
<b>1.1 Une Opération de maintien de la paix... ..</b>	<b>10</b>
<b>1.2 sans paix à maintenir... ..</b>	<b>11</b>
<b>1.3 Le Détachement Intégré de Sécurité (DIS).....</b>	<b>12</b>
1.3.1 Mission du DIS et adaptation à la réalité .....	12
1.3.2 L'avenir du DIS.....	13
<b>1.4 Situation sécuritaire au Tchad .....</b>	<b>14</b>
1.4.1 A l'Est : impact psychologique, évolution du contexte.....	14
1.4.2 ... et des risques.....	15
<b>2. Analyse de la pratique des escortes.....</b>	<b>17</b>
<b>2.1 Définition, prises de position.....</b>	<b>17</b>
<b>2.2 La pratique des escortes : Minurcat, DIS.....</b>	<b>17</b>
2.2.1 Les escortes par la MINURCAT .....	18
2.2.2 Escortes et sécurisation par le DIS .....	18
2.2.3 Au-delà des escortes : sécurisation et adaptation au contexte .....	18
<b>3. Amélioration de l'appareil judiciaire à l'est et Etat de droit au Tchad .....</b>	<b>19</b>
<b>3.1 Appareil judiciaire à l'Est du Tchad .....</b>	<b>19</b>
<b>3.2 La formation et le maintien du personnel .....</b>	<b>19</b>
<b>3.3 La construction d'infrastructures .....</b>	<b>20</b>
<b>4. Analyse de l'impact direct ou indirect de la situation sécuritaire et de sa gestion sur les populations .....</b>	<b>21</b>
<b>4.1 Une population autochtone à mieux prendre en considération à l'Est .....</b>	<b>21</b>
<b>4.2 Les relations acteurs de l'aide-population locale : une amélioration nécessaire.....</b>	<b>22</b>
4.2.1 Comprendre le contexte de vie et d'action.....	22
4.2.2 Echanger, communiquer, s'insérer... tout en se sécurisant .....	23
4.2.3 Prise en compte des employés tchadiens .....	24
<b>Conclusion .....</b>	<b>25</b>
<b>Annexes n°1.....</b>	<b>27</b>
<b>Annexe n°2.....</b>	<b>29</b>
<b>Annexe n°3.....</b>	<b>31</b>

# Avant-propos

Ce rapport est issu d'une mission réalisée pour le Groupe URD durant deux mois entre octobre et décembre 2010, à N'Djamena, Tchad. Il s'inscrit dans un travail de thèse portant sur les processus de décision menant au déploiement d'opérations militaires multinationales en Afrique subsaharienne<sup>1</sup> et correspond à un travail demandé par le Groupe URD dans le cadre de son Observatoire des Pratiques de l'Aide au Tchad.

L'objectif de cette étude est en effet de répondre à la demande des acteurs de terrain en leur apportant des éléments fiables et objectifs sur la situation sécuritaire des populations et des acteurs de l'aide à l'Est du Tchad – par le recensement et l'analyse d'informations émanant de l'ensemble des parties prenantes (Nations Unies, ONG, Bailleurs, gouvernement tchadien, structures nationales chargées de la sécurité, populations, autorités locales, etc.) – et d'analyser les conséquences du départ de la MINURCAT prévue pour le 31 décembre 2010 afin d'aider les décideurs de toutes parts dans leurs réflexions.

Cette étude, qui fait suite aux évaluations stratégiques conduites par le Groupe URD au Tchad en 2008<sup>2</sup> et 2009<sup>3</sup> portera essentiellement sur les points suivants : analyse de la pratique des escortes, analyse des contributions pour améliorer l'appareil judiciaire à l'Est du Tchad, analyse de l'impact direct ou indirect de la situation sécuritaire et de sa gestion sur les populations.

Réalisé par un doctorant en science politique, ce travail s'appuie sur une méthodologie de recherche issue des sciences sociales (sociologie, science politique).

.....  
.....  
<sup>1</sup> Godefroy, M, Les processus décisionnels multilatéraux de « gestion de crise », sous la direction de Mr Buchet de Neuilly et du Pr. Olivier Nay, laboratoire du Ceraps (UMR 8026), Ecole Doctorale SJPG 74, Université Lille Nord de France. Thèse en cours depuis octobre 2009.

<sup>2</sup> Grünewald F. et al, Evaluation stratégique de l'aide humanitaire au Tchad, Groupe URD, 2008, réalisé à la demande de la DG ECHO

<sup>3</sup> Grünewald F., Collins O., Etude sur l'espace humanitaire à l'Est du Tchad, Groupe URD, 2009, Etude demandée par le Groupe de travail sur l'espace humanitaire du IASC

# Méthodologie de l'enquête

Travaillant depuis deux ans sur les processus de décision en matière d'opération de maintien de la paix, le doctorant ayant réalisé cette enquête s'est appuyé sur les connaissances de terrain acquises au cours de son cursus. Répondre à la commande du Groupe URD impliquait ensuite une immersion sur le terrain qui compose l'environnement des acteurs de l'aide humanitaire, des acteurs politiques et militaires au Tchad. Centrée sur les conséquences du départ de la Mission des Nations unies en République centrafricaine et au Tchad (Minurcat), cette étude a amené son auteur à privilégier les acteurs présents à N'Djamena et ce, pour plusieurs raisons qu'il convient d'explicitier.

## Inscription géographique de la mission

En premier lieu, la mission commandée par le Groupe URD s'est déroulée alors que les acteurs de la Minurcat accéléraient leur départ (échelonné entre juillet 2010 et décembre 2010, suivant la résolution 1923 du Conseil de sécurité des Nations unies) ce qui impliquait pour eux un passage obligé par N'Djamena. Pouvoir rencontrer ces acteurs de terrain, hors du terrain, et peu avant la fin de leur mission présentait donc plusieurs avantages : disponibilité, recul sur la mission et moindre retenue dans la parole. Se rendre à l'Est du Tchad n'aurait donc, de ce point de vue, présenter que peu d'intérêt. De la même manière, les acteurs de l'aide humanitaire, du fait d'un turn-over important et de leurs congés réguliers, ne peuvent échapper à un passage par N'Djamena, permettant ainsi à l'auteur de ce rapport de les rencontrer sans aller vers l'Est.

La mission impliquait également de rencontrer les autorités tchadiennes : diplomates, militaires, responsables du DIS, hauts fonctionnaires... dont le lieu de vie et de travail est principalement à N'Djamena. Ce raisonnement vaut également pour les diplomates étrangers présents au Tchad.

Enfin, les aspects logistiques et sécuritaires qu'implique un départ à l'Est du Tchad (durée du voyage, annulations possibles et perte de temps qui s'en suit notamment), rapportés à une durée de mission de deux mois, ont poussé son auteur à privilégier les acteurs présents à N'Djamena. En lieu et place de rencontres avec les populations locales de l'Est du Tchad, l'auteur a souhaité rencontrer les populations locales de la capitale, et notamment celles travaillant pour la MINURCAT ou les acteurs de l'aide humanitaire<sup>4</sup>.

## Déroulement des entretiens

Durant ces deux mois, le chercheur dépêché par le Groupe URD a ainsi pu réaliser une cinquantaine d'entretiens. Ceux-ci ont duré en moyenne 1h15 (de trois quart d'heure à deux heures d'entretien environ) et étaient des entretiens de type semi-directif<sup>5</sup>. Leur

.....  
.....  
<sup>4</sup> Voir liste des entretiens en annexe.

<sup>5</sup> Cela signifie que l'enquêteur, s'il a des attentes précises de l'entretien, laisse l'enquêté assez libre dans ses propos, ne l'enfermant pas dans des réponses courtes. Au contraire, les questions posées ont vocation à être assez ouvertes (« quel regard portez-vous sur... » par exemple) pour ne pas enfermer l'enquêteur dans ses propres hypothèses.

objectif était donc principalement de comprendre le regard porté par les acteurs de tous horizons sur : la composante militaire de la MINURCAT, le DIS, l'aide humanitaire et la présence de la communauté internationale plus généralement, et enfin le système judiciaire au Tchad.

### **Limites méthodologiques**

Cette enquête présente donc deux limites essentielles : chronologique d'une part puisque la mission n'a duré que deux mois et ne permet donc pas d'analyser en profondeur tous les mécanismes sociaux, politiques ou militaires évoqués. Géographique d'autre part puisqu'elle s'est concentrée sur N'Djamena et n'a donc pas bénéficié d'observation directe sur le terrain ni de rencontre avec les populations à l'Est.

Elle présente néanmoins un « arrêt sur image » à un temps « t » - décembre 2010 - de la situation globale du Tchad deux ans après l'arrivée d'une opération de maintien de la paix et propose une synthèse des différentes positions des acteurs rencontrés . Une mission de deux mois ne permettant pas, comme dit ci-dessus, une analyse en profondeur, nous nous sommes attachés à comprendre les représentations de chacun et les solutions envisagées aux problèmes rencontrés par les acteurs. Les propositions ou descriptions présentées ci-après sont donc grandement redevables de leurs propos.



# Introduction

La Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) établie par la résolution 1778 (25 septembre 2007) avait pour vocation de sécuriser l'est du Tchad qui subit depuis 2004 l'arrivée massive des populations réfugiées du Darfour, ainsi que des déplacements internes de population. Cette mission, contestée dès ses origines par les autorités tchadiennes, a dû préparer son départ un an à peine après son installation débutée en mars 2009, les autorités tchadiennes ayant fait savoir en janvier 2010 qu'elles ne souhaitaient pas voir le mandat de la MINURCAT renouvelée.

Si contestée fut-elle, cette opération a eu un impact non négligeable tant au niveau sécuritaire que de développement des droits de l'homme et de l'Etat de droit. Il convient donc aujourd'hui de s'interroger sur les multiples conséquences induites par son départ.

Celles-ci peuvent être classées en trois grandes catégories.

Dans un premier temps, quelles sont les conséquences militaires de ce départ ? Autrement dit, que peut-on dire de la situation sécuritaire de l'Est du Tchad au 31 décembre 2010 ? Qu'en disent les acteurs humanitaires et les populations, premiers concernés ? Que reste-t-il du Détachement intégré de sécurité, principale création de la MINURCAT ?

Il convient ensuite de s'intéresser aux conséquences sur l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme, ambition de la composante civile de cette Mission. Quelle évolution, avancée a-t-elle permis ?

Enfin, il faut s'intéresser aux conséquences socio-économiques de la présence internationale, et de son départ massif, au Tchad.

Il s'agit donc à travers ce rapport de remettre en contexte les déploiements de la communauté internationale au Tchad(I). Cela permettra ensuite de faire un point sur la pratique des escortes dans l'espace humanitaire à l'est du Tchad (II). Dans un troisième temps, une analyse de la situation judiciaire sera présentée (III) avant d'étudier l'impact de la gestion de la situation sécuritaire sur les populations (IV).

## 1. Remise en contexte : les déploiements militaires de l'EUFOR et de la MINURCAT

Arrivée dans un contexte politique délicat, la MINURCAT a, tout au long de son existence, été l'objet de nombreuses controverses. Politique d'abord puisque le gouvernement tchadien a toujours été sceptique quant à la présence internationale multidimensionnelle - notamment militaire - de l'ONU sur son territoire. Opérationnelle ensuite tant le mandat et sa mise en œuvre ont soulevé des questions sur sa pertinence. Relationnelle enfin car la stratégie de communication adoptée par les responsables de la MINURCAT n'a pas été sans conséquence.

### 1.1 Une Opération de maintien de la paix...

La Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad (Minurcat) s'est déployée, rappelons-le, à la suite de l'opération européenne Eufor Tchad/RCA. Cette opération européenne a été opérationnelle du 15 mars 2008 au 15 mars 2009 et constituait le volet militaire de l'opération multidimensionnelle mandatée par l'ONU pour améliorer les conditions de sécurité à l'est du Tchad et dans le nord-est de la République Centrafricaine. Agissant dans le cadre du chapitre VII, elle avait pour mandat de contribuer à la protection des civils en danger, du personnel et de l'aide humanitaires, et des installations et personnels des Nations unies, cela, dans l'attente d'un déploiement militaire des Nations unies. Le Conseil de sécurité et le DPKO disposaient donc logiquement d'une année entière pour préparer ce déploiement afin de le rendre efficace au plus vite.

Rapidement pourtant, les contraintes politiques et diplomatiques - cumulées au fonctionnement de la bureaucratie onusienne : lourd et lent - ont empêché cette préparation en amont.

La validation par le Tchad des procédures est survenue en janvier 2009 pour une opération débutant en mars de la même année. Seuls deux mois - en lieu et place d'une année - ont été consacrés à la génération de forces : durée très courte, ce qui a amené à un retard important dans le déploiement des troupes, et donc dans l'opérationnalité même de la composante militaire de la Minurcat.

Pour rappel, le mandat de la Minurcat comprenait deux volets : l'un lié à la sécurité et à la protection des civils, l'autre aux droits de l'homme et à l'Etat de droit. La résolution 1778 l'établit comme suit :

#### *Sécurité et protection des civils*

*a) Sélectionner, entraîner, conseiller et faciliter le soutien des éléments de la police tchadienne pour la protection humanitaire visée au paragraphe 5 ci-dessous ;*

*b) Assurer la liaison avec l'armée nationale, les forces de gendarmerie et de police, la garde nationale nomade, les autorités judiciaires et pénitentiaires du Tchad et de la République centrafricaine afin de contribuer à créer un environnement plus sûr ;*

*c) Assurer la liaison avec le Gouvernement tchadien et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour soutenir leurs efforts tendant à réinstaller les camps de réfugiés qui se trouvent à proximité de la frontière, et fournir au HCR un soutien logistique à cet effet, là où elle en a la possibilité et sur la base d'un remboursement des coûts ;*

*d) Maintenir des contacts étroits avec le Gouvernement soudanais, l'Union africaine, la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) et l'opération hybride UA/ONU au Darfour (MINUAD) qui lui succédera, le Bureau de l'Organisation des Nations Unies en République centrafricaine (BONUCA), la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale en République centrafricaine (FOMUC) et la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) pour échanger leurs informations sur les menaces pesant sur les activités humanitaires dans la région ;*

*Droits de l'homme et Etat de droit*

*e) Contribuer à la surveillance ainsi qu'à la promotion et à la défense des droits de l'homme, y compris en accordant une attention particulière aux violences sexuelles et sexistes, et en recommandant aux autorités compétentes les mesures à prendre, en vue de lutter contre l'impunité ;*

*f) Dans les limites de ses possibilités, soutenir les efforts des Gouvernements tchadien et centrafricain et de la société civile pour renforcer leurs capacités en dispensant une formation sur les normes internationales en matière de droits de l'homme, et les efforts tendant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les groupes armés ;*

*g) Aider les Gouvernements du Tchad et, sans préjudice du mandat du BONUCA, de la République centrafricaine à promouvoir le respect de la légalité, notamment en appuyant un système judiciaire indépendant et un système juridique renforcé, en coordination étroite avec les organismes des Nations Unies.*

## **1.2 sans paix à maintenir...**

Avant même de s'intéresser à la mise en œuvre de la Minurcat, un petit détour par ses fondements semble pertinent et anime le débat à son sujet. Il s'agit en effet d'une opération de maintien de la paix comme le Conseil de Sécurité a désormais l'habitude d'en programmer. Pourtant, de nombreux acteurs de toutes parts s'interrogent sur sa pertinence dans la mesure où les problèmes sécuritaires existants relèvent bien plus du banditisme que de la rébellion. En somme, et pour comparaison, là où il faudrait de la police de proximité, on a voulu déployer des militaires. Il faut également considérer le fait que le mandat de cette Mission a évolué pas moins de trois fois. La résolution 1778

établissait en effet la Minurcat 1 (composante civile et opération militaire européenne en soutien), la résolution 1861 (janvier 2009) établit la Minurcat 2 (composante civile et militaire des Nations unies), enfin la résolution 1923 (mai 2010) prévoit le départ anticipé de cette opération.

Pour autant, tout au long de la présence de la Minurcat, la situation militaire à l'Est du Tchad a semblé relativement calme même si des incidents isolés, mais graves, ont pu avoir lieu. Cette situation semble devoir beaucoup à la présence du Détachement Intégré de Sécurité (DIS) créé par la résolution 1778 des Nations unies.

### **1.3 Le Détachement Intégré de Sécurité (DIS)**

Le DIS est un détachement composé de soldats, policiers et gendarmes tchadiens sélectionnés, formés et conseillés par la composante de police de la Minurcat composée de 300 agents de police des Nations Unies (UNPOL)<sup>6</sup>. Ces éléments, au nombre de 1000 à la fin de l'année 2010, ont été, théoriquement, responsables de l'essentiel des escortes et des interventions lors d'incidents sécuritaires.

#### **1.3.1 Mission du DIS et adaptation à la réalité**

Créé initialement pour assurer avec la Minurcat « les patrouilles dans un rayon de 10 km au plus autour des camps pour assurer la sécurité des réfugiés, des installations et des déplacements des personnels UN et associés »<sup>7</sup>, le DIS devait assurer des services de police de proximité et dans les sites de camps de déplacés et de réfugiés. Le DIS devait également fournir des escortes au personnel des Nations unies et aux organismes humanitaires<sup>8</sup>. Il a cependant très vite élargi ses prérogatives face à la réalité de la situation en multipliant par exemple les patrouilles de sécurisation puisque la Minurcat a longtemps été dans l'impossibilité de les assurer normalement<sup>9</sup>. C'est également le DIS qui est perçu comme la force la plus efficace pour assurer la sécurité des acteurs humanitaires<sup>10</sup>. Le DIS a par exemple un taux de recouvrement de 90% des véhicules volés<sup>11</sup>.

Un autre point considéré comme très positif est l'augmentation de la dénonciation des violences sexuelles au sein des camps de réfugiés, première étape vers la diminution des violences elles-mêmes. Ce phénomène pouvant s'expliquer par un accès plus aisé aux autorités en charge de la sécurité du fait de leur présence dans les camps conjuguée aux

.....  
.....  
<sup>6</sup> Résolution 1778 du 25 septembre 2007, 1834 (2008) et 1861 (2009)

<sup>7</sup> Standard Operating Procedure pour le Bureau de Protection et des Escortes (BPE), 26 mai 2009.

<sup>8</sup> De janvier à fin novembre 2010, le DIS a ainsi effectué 7630 escortes.

<sup>9</sup> Sur la même période, 12 132 patrouilles diurnes et nocturnes ont ainsi été effectuées.

<sup>10</sup> Malgré des débats existants sur les risques liés à cette force.

<sup>11</sup> C'est ainsi que l'on a pu voir des agents du DIS intervenir à 45 km de leur zone d'intervention initialement prévue puisqu'ils étaient les seuls à pouvoir agir en temps souhaité, les règles d'engagement de la Minurcat cumulées aux règles d'engagement de chaque contingent, ayant bien souvent rendu impossible toute intervention des soldats de la Minurcat.

sensibilisations réalisées par la composante civile de la Minurcat auprès de ces populations<sup>12</sup>.

La force que devait former la Minurcat a donc très vite dépassé ses prérogatives. Mais, au cours de la mission, il s'est avéré prégnant que tout n'était pas encore bien en place pour cette force nouvelle.

La formation n'a pas toujours été à la hauteur des objectifs : problèmes de maniement des armes pas toujours bien maîtrisé, accidents de voitures fréquents (induisant une espérance de vie des véhicules relativement courte), peur des représailles par les malfrats arrêtés..., autant d'éléments, et la liste n'est pas exhaustive, qui font penser que l'on a peut-être trop compté sur cette force qui est encore jeune et manque certainement d'expérience et de routine malgré tout son potentiel. De plus, la formation a parfois pu être en décalage avec la réalité du métier de policier au Tchad (cours jugés trop théoriques, équipements présentés aux membres du DIS...). Nous rejoignons ici la nécessité de mieux comprendre les sociétés au sein desquelles intervient la communauté internationale. Surtout, des inquiétudes existent du fait du départ de la Minurcat et de tout le soutien qu'elle lui apportait.

### 1.3.2 L'avenir du DIS

Si la Minurcat semble avoir été trop peu opérationnelle, elle a néanmoins permis au DIS de fonctionner à plein régime : équipement, entretien du parc automobile, formation, logistique, transport entre l'Est et N'Djamena<sup>13</sup>, paiement des indemnités..., sont autant de services rendus par la MINURCAT au DIS qu'il revient désormais au gouvernement tchadien d'assurer. Celui-ci s'y est engagé lors de sa demande à l'ONU de ne pas renouveler le mandat de la MINURCAT. Pour autant, de nombreuses interrogations subsistent.

Le PNUD et le HCR se sont également engagés à plusieurs niveaux pour l'avenir du DIS :

- Le PNUD sera chargé d'administrer le « Trust Fund » mis en place pour l'appui au DIS. Ce Trust Fund doit être alimenté par les bailleurs et pays donateurs - problème non résolu à ce jour puisque le budget 2011 a été estimé à 21 millions de dollars. Le Tchad s'est engagé à en fournir 7 millions (équivalent aux salaires du personnel) et cherche à obtenir 14 millions de dollars pour couvrir les dépenses liées à la logistique et à la structure nationale du DIS. Le PNUD devra également mettre en place un programme d'assistance technique pour la gestion administrative et financière du DIS, et assurer les achats relatifs aux activités opérationnelles du DIS (carburant, pièces détachées, informatique, communication).
- Le HCR appuiera le DIS dans ses opérations courantes : gestion et entretien du parc automobile, entretien du matériel de communication radio et des installations du DIS

.....  
.....  
<sup>12</sup> Une fois encore ici, l'analyse est sommaire et mériterait un approfondissement quant aux conséquences sociales de la présence du DIS et des sensibilisations de la Minurcat sur ce sujet.

<sup>13</sup> L'essentiel des agents du DIS étant originaires de N'Djamena, la rotation des effectifs (toutes les 4 semaines) était assuré par les aéronefs de la MINURCAT.

(commissariats, postes de police, puits) ainsi qu'un appui à la construction de quatre nouveaux commissariats.

Malgré cela, et pour les raisons principalement financières évoquées plus haut, l'avenir du DIS n'est assuré que pour les premiers mois de 2011.

## **1.4 Situation sécuritaire au Tchad**

Les problèmes rencontrés par la Minurcat ne doivent pas effacer l'impact que cette mission a sans doute eu sur la situation sécuritaire de l'est du Tchad qui est vue comme relativement stable, bien que toujours imprévisible. Il ne faut cependant pas négliger l'impact de l'évolution du contexte régional.

### **1.4.1 A l'Est : impact psychologique, évolution du contexte...**

A l'Est du Tchad, la situation sécuritaire était, au moment de la réalisation de cette mission, globalement calme. La présence des soldats des Nations unies a pu agir ici sur le plan psychologique selon les acteurs humanitaires et militaires rencontrés. Dans la mesure où les soldats de la Minurcat n'ont été pleinement opérationnels que très peu de temps, il apparaît que ce ne sont pas nécessairement leurs patrouilles de sécurité ou escortes qui auraient eu un impact. C'est sans doute plus globalement un impact psychologique dissuasif qui aurait amené à une diminution des risques, la présence des « casques bleus » pouvant être perçue comme plus dissuasive que l'armée nationale tchadienne<sup>14</sup>. Les rébellions<sup>15</sup> potentielles ou les groupes de bandits n'ont en effet jamais directement attaqué une patrouille de la Minurcat.

Pour autant, dans un contexte complexe comme celui du Tchad, il est délicat d'attribuer à tel ou tel phénomène un impact direct. Saison des pluies, ralliement des groupes rebelles aux forces gouvernementales, réchauffement des relations Tchad-Soudan, création de la force mixte tchado-soudanaise à la frontière ou encore présence du DIS sont autant de phénomènes qui peuvent expliquer la relative accalmie que connaît l'Est du Tchad<sup>16</sup>. Des risques nouveaux sont cependant apparus suite à ce qui semble être une adaptation de la criminalité à la situation.

.....  
.....  
<sup>14</sup> Il serait pertinent ici encore pour de futures opérations de bien analyser la perception de ces forces par les populations, et notamment ceux que l'on a coutume d'appeler les rebelles.

<sup>15</sup> Au sens où il s'agit d'oppositions ouvertes à une autorité considérée comme légitime

<sup>16</sup> Tout autant qu'ils peuvent expliquer l'imprévisibilité de l'évolution de la situation.

## 1.4.2 ... et des risques

Depuis le déploiement des forces internationales à l'est du Tchad (Eufor puis Minurcat), les risques sécuritaires ont évolué. La sécurisation de la zone Est a en effet eu pour conséquence une adaptation du banditisme aux mécanismes mis en place.

Le DIS a en effet obtenu les moyens d'être réactif suite à un incident sécuritaire (braquage, car-jacking, intrusion dans les campements...), grâce notamment aux systèmes de radiocommunication. Les criminels auraient alors modifié leurs modes opératoires. Il existe traditionnellement au Tchad plusieurs types de risque dont la prégnance évolue en fonction du contexte.

Pour les acteurs de l'aide humanitaire, il est possible de classer les incidents en 4 catégories :

- intrusion de rebelles et pillages qui s'en suivent : ce risque est, de l'avis général, considéré comme faible au moment de la mission.
- Car-jacking : risque toujours considéré comme aigu, et, de plus, se déplaçant vers le centre ou l'ouest. Ce risque est toujours présent malgré le DIS.
- Incursions dans les campements : risque élevé en 2009, reste présent en 2010 malgré les mesures de sécurité passive (barbelés, gardien...)<sup>17</sup>
- Kidnapping : un cas en 2009, trois en 2010 : risque toujours perçu comme aigu.

Il y a eu une diminution des incidents sécuritaires conjointement à une augmentation de leur violence. Sachant qu'un car-jacking peut être signalé très vite et que les agents du DIS sont désormais connus pour leur réactivité, les criminels ont développé l'enlèvement des personnes conduisant les véhicules afin d'éviter d'une part le signalement de l'incident et, d'autre part, la poursuite et l'utilisation d'armes à feu par le DIS puisque le véhicule comporterait des acteurs humanitaires ou des civils<sup>18</sup>.

Il y a également un phénomène de transfert des risques : la sécurisation de la zone Est ayant été renforcée, les criminels étendent leur zone d'action aux lieux non encore sécurisés. C'est ainsi qu'ont eu lieu des incidents sécuritaires (car-jacking notamment) sur la route Abêché-Ati-N'Djamena. Le danger se déplacerait donc vers l'Ouest impliquant des comportements prudents sur ces axes auparavant considérés comme moins risqués.

Les nouvelles cibles des criminels semblent enfin être les populations locales elles-mêmes, moins protégées à ce jour que les acteurs de l'aide humanitaire.

### Pour les populations locales

.....  
.....  
<sup>17</sup> Les solutions pertinentes pourraient être de changer les habitudes d'urgence qui ne regardent que le camp, limiter le turn-over pour pouvoir mieux comprendre l'environnement dans lequel les acteurs de l'aide se trouvent...

<sup>18</sup> Analyse présentée par UNDSS lors de la réunion sécuritaire d'OCHA en novembre 2010.

L'essentiel des incidents sécuritaires ayant eu lieu à la fin de l'année 2010 ont en effet concerné les populations locales de l'Est du Tchad. Plusieurs commerçants ont alors été victimes de braquage. Il appartient donc désormais au DIS et aux forces de sécurité nationales de prendre ce phénomène en considération.

Pour la majorité des acteurs rencontrés, le départ de la Minurcat ne devrait donc pas avoir de conséquences majeures sur la situation sécuritaire. Les conséquences possibles seraient plutôt indirectes et liées au soutien logistique et financier que celle-ci apportait au DIS. L'avenir de cette force dépendra donc de sa gestion par le PNUD et le HCR mais surtout de son financement par le Trust Fund et les autorités tchadiennes.

A l'heure du départ de la Minurcat, il semble pertinent de revenir sur un des éléments essentiels de son mandat qui était d'assurer la sécurité des acteurs de l'aide humanitaire. Cela passe notamment par la pratique des escortes qui suscite des questions.



## 2. Analyse de la pratique des escortes

### 2.1 Définition, prises de position

Les positionnements face à la pratique des escortes sont toujours nombreux même si, dans le contexte du Tchad, beaucoup acceptent de les utiliser selon les zones d'intervention et le contexte sécuritaire. Mais certains s'y refusent toujours pour des raisons tant idéologiques que pragmatiques.

Le débat n'est pas nouveau : les escortes assurent-elles réellement la sécurité des acteurs humanitaires se déplaçant ? Faut-il favoriser la sécurisation de l'espace et ne garder les escortes que comme un dernier recours ?

C'est cette dernière option qui est souhaitée par les acteurs de l'aide humanitaire. Les escortes posent certains problèmes d'ordre éthique et idéologique aux acteurs humanitaires (perte d'indépendance et d'autonomie, confusion des genres...) mais aussi pratiques avec notamment la peur de devenir plus facilement une cible pour d'éventuelles attaques ou encore la faible disponibilité des agents du DIS devant assurer ces escortes (au risque, pour les acteurs de l'aide humanitaire, de ne pouvoir se déplacer sur les lieux d'intervention).

Ce sont désormais les Bureaux de Sécurisation des Mouvements (BSM)<sup>19</sup>, mis en place au moment de la mission par la CONAFIT (Coordination Nationale d'Appui à la Force Internationale à l'Est du Tchad) devenue CONSHADIS (Coordination nationale de soutien aux acteurs humanitaires et au DIS) et OCHA (Office for Coordination of Humanitarian Affairs) qui organisent ces escortes. Celles-ci, comme nous l'avons vu, ont principalement été mises en œuvre par le DIS<sup>20</sup> même lors de la présence de la Minurcat. En théorie, depuis la création de ces BSM, toute force opérationnelle du Tchad (ANT, GNNT, Gendarmerie) peut effectuer les escortes sur décision du préfet, ce qui implique de questionner la coordination entre toutes ces forces.

### 2.2 La pratique des escortes : Minurcat, DIS

Deux postulats sous-tendent les différentes prises de position face aux escortes :

- Les escortes posent un problème en matière de neutralité.
- Dans le contexte du Tchad, il n'y a pas de problème de neutralité car il ne s'agit pas d'affrontements entre groupes armés.

Par ailleurs, deux questions se posent :

- Le fond du problème reste de savoir comment sortir de l'engrenage des escortes une fois que l'habitude a été prise.

.....

<sup>19</sup> Qui ont remplacé les Bureaux de Protection et d'Escorte (BPE) dont le nom posait problème à cause justement du mot « escorte ».

<sup>20</sup> À partir de la Résolution 1923, seul le DIS réalisait ces escortes.

- La pratique des escortes ne fragilise-t-elle pas encore plus ceux qui les refusent ?

### **2.2.1 Les escortes par la MINURCAT**

Celles-ci n'ont finalement pas été les plus nombreuses du fait de deux éléments : le retard de déploiement et les règles d'engagement des forces armées<sup>21</sup>. Les escortes menées par la Minurcat ont ainsi été considérées comme démesurées dans certains cas, tant les moyens déployés pouvaient impressionner, ou comme inexistantes dans d'autres puisque les conditions ne permettaient pas la sortie des militaires. Il est pour autant délicat de généraliser la pratique des escortes de la Minurcat tant les règles d'engagement diffèrent selon les contingents. Mais pour l'essentiel des acteurs de l'aide humanitaire rencontrés, celles-ci n'ont pas fait l'unanimité. C'est donc principalement au DIS qu'est *de facto* revenue cette charge.

### **2.2.2 Escortes et sécurisation par le DIS**

Un compromis peut être trouvé via les sécurisations ponctuelles par le DIS, en plus de la sécurisation assurée normalement par celui-ci. Il s'agit en fait, après demande d'un déplacement par les acteurs de l'aide, de déployer des agents du DIS en amont de ce déplacement afin de s'assurer de la sécurisation de la zone.

Pour autant, leur présence semble encore trop limitée, les escortes n'étant pas systématiques du fait du manque de véhicule ou de personnels empêchant soit des déplacements pleinement sécurisés, soit de se déplacer tout simplement du fait de l'absence de sécurisation ou enfin de se déplacer sans garantie de sécurité<sup>22</sup>.

### **2.2.3 Au-delà des escortes : sécurisation et adaptation au contexte**

Le débat ne doit pour autant pas se focaliser sur la pratique ou non des escortes tant les solutions face aux risques sécuritaires sont multiples. D'une part, les escortes ne doivent pas faire sortir du débat sur la sécurisation de l'espace. D'autre part, des stratégies individuelles ou collectives peuvent être et ont été trouvées. Elles consistent par exemple à limiter les déplacements ou à les mutualiser entre acteurs d'un même organisme mais également entre organismes. Notons que dans les zones de Bahaï ou Hadjer Hadid, les escortes semblent être utilisées depuis longtemps par la majorité des acteurs.

En conclusion, il semble donc qu'à l'heure actuelle la situation militaire à l'Est ne soit pas le problème majeur concernant l'espace humanitaire et l'accès aux populations, bien que des risques sécuritaires persistent selon les zones. Il faudra suivre avec attention les transferts de risque et le déplacement géographique de celui-ci (vers l'ouest notamment) et s'y adapter.

Au-delà de sa présence militaire, la Minurcat avait également une mission d'aide à l'amélioration de l'Etat de droit qui consistait en une aide pour faire évoluer l'appareil

.....

<sup>21</sup> Rappelons qu'au sein d'une force armée des Nations Unies, chaque contingent continue de suivre les règles d'engagement de son pays.

<sup>22</sup> Rappelons que les critères de définition d'un déplacement sécurisé varient fortement d'une organisation à l'autre.

judiciaire à l'Est du Tchad (expertise, recommandations, constructions, formations...). Si ce chantier a avancé, de nombreux défis sont encore à relever.

### 3. Amélioration de l'appareil judiciaire à l'est et Etat de droit au Tchad

Faire progresser l'Etat de droit, mieux respecter les droits de l'Homme et assurer une meilleure sécurité pour tous passent par l'amélioration du système judiciaire sans lequel tous les efforts déployés resteraient vains. Ce fut un des chantiers de la composante civile de la Minurcat qui est désormais repris par le PNUD et l'Union européenne (via le PRAJUST). Les défis restent nombreux et importants bien que la situation évolue.

#### 3.1 Appareil judiciaire à l'Est du Tchad

Le Tchad s'est lancé dans un Programme de réforme de la justice (PROREJ) pour lequel il a été soutenu par la Minurcat et le PNUD. Il s'agit d'un gigantesque chantier qui avance lentement et qui comprend, notamment pour la Minurcat, l'appui aux constructions d'infrastructures, la formation de personnel, l'appui aux juridictions locales dans la gestion des dossiers, l'amélioration des techniques et la réduction des délais de jugement. Deux éléments semblent pour cela prioritaires : la formation de magistrats et de personnels ainsi que la construction d'infrastructures. Il revient désormais au PRAJUST (Programme d'appui à la justice au Tchad, financé par la Commission européenne) de poursuivre, avec le PNUD et les autorités tchadiennes, ces projets<sup>23</sup>.

#### 3.2 La formation et le maintien du personnel

La Minurcat avait pour mission de former les juges de paix non professionnels<sup>24</sup> qui, malgré leurs importants pouvoirs judiciaires au pénal comme au civil, n'ont jamais eu de formation spécifique. Le PNUD va, quant à lui, prendre le relais sur l'aide juridique via le développement de l'information juridique pour les citoyens démunis (en collaboration avec l'UE et des ONG) en mettant en place des Bureaux d'aide juridique (BAJ) en plus de la Maison des avocats d'Abêché (conseil juridique et assistance judiciaire).

Les résultats sont encore délicats à mesurer même si une évaluation interne au PNUD effectuée ces derniers mois montre qu'ils ne sont pas encore totalement satisfaisants.

Exemple parmi d'autres, seuls 20% des jugements prononcés sont rédigés. Dit autrement, 80% des jugements prononcés n'ont aucune existence ni conséquence, principalement à cause du manque de magistrats. La priorité est donc de former des magistrats puisque

.....

<sup>23</sup> Le Prajust menait jusqu'alors sensiblement les mêmes programmes que la composante justice de la MINURCAT en dehors de la zone d'intervention de celle-ci.

depuis 5 ans, l'Ecole nationale d'administration et de magistrature n'en forme plus. Une loi a récemment été adoptée pour ouvrir une nouvelle école qui reste désormais à construire. Il s'agira également de lutter contre le turn-over des magistrats présents à l'Est qui complexifie le système judiciaire. Le Prajust aidera les autorités tchadiennes en ce sens. Pour que ce personnel en formation puisse travailler dans de bonnes conditions, sécuritaires notamment, d'importants travaux de construction doivent encore être réalisés, notamment en ce qui concerne les établissements pénitentiaires.

### **3.3 La construction d'infrastructures**

La Minurcat s'est vu reprocher le peu d'avancement des travaux de construction d'infrastructures. La réhabilitation de la prison d'Abêché est actuellement une priorité puisqu'elle est réputée être une « passoire ». Malgré la présence de techniciens pénitentiaires de la Minurcat, des incohérences persistent : bâtiment d'intérieur construit à moins d'un mètre du mur d'enceinte et à la même hauteur que celui-ci, barbelés placés de telle sorte qu'ils n'empêchent pas l'évasion.

Au-delà de l'infrastructure, c'est à la gestion même de l'établissement qu'il faut s'attaquer : elle ne dispose actuellement que de deux gardiens travaillant 24h/24 pour 234 détenus. Un des objectifs actuels est donc de créer un corps de garde pénitentiaire, première étape de la sécurité.

Si ce problème est bien perçu par les autorités tchadiennes, il est à noter que la structure même du Ministère de la Justice est considérée comme trop faible et que les financements des autorités nationales sont encore trop irréguliers.

En parallèle, il apparaît également urgent de sécuriser le palais de justice d'Abêché (qui a été le lieu de plusieurs meurtres ou d'agressions de magistrats). Il est donc prévu d'y construire un mur d'enceinte qui permettra un filtrage à l'entrée par la police et la gendarmerie.

---

<sup>24</sup> Juges agissant là où il n'y a pas de Tribunal de première instance.

## 4. Analyse de l'impact direct ou indirect de la situation sécuritaire et de sa gestion sur les populations

### 4.1 Une population autochtone à mieux prendre en considération à l'Est

Au-delà de l'impact désormais bien connu de la présence de camps de réfugiés à l'est sur les populations hôtes (épuisement des ressources naturelles, concurrence pour leur accès, traitement différencié des populations...), la présence de la communauté internationale a un impact socio-économique très important sur l'ensemble du Tchad et de sa population, notamment en ce qui concerne la hausse des loyers et des denrées alimentaires. Et cela, que l'on soit à l'Est (cf les tableaux ci-dessous concernant Abéché) ou à N'Djamena qui, rappelons-le, est passée de la 13<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> ville la plus chère du monde pour les expatriés<sup>25</sup> depuis l'arrivée de la Minurcat. Les tableaux ci-dessous, datant de 2009, donnent une idée des conséquences pour la population<sup>26</sup>.

**Evolution des prix des loyers entre novembre 2002 et novembre 2009 (en Franc CFA)**

Location par mois	novembre 2002	novembre 2009	Taux d'augmentation de tarif
Location d'une maison (chambre)	3.000	20.000	567 %
Boutique	10.000	30.000	200 %
Atelier (soudure, mécanique...)	10.000	40.000	300 %
Hangar marché	1.500	3.000	100 %
Bureau et logement ONG	200.000	600.000	200 %
Magasin de stockage	6.000	25.000	317 %

.....  
.....  
<sup>25</sup> Enquête internationale Mercer sur le coût de la vie 2010, confirmé par de nombreuses sources : diplomates, journaux...

<sup>26</sup> Source : Mahamat Mustapha Absakine Yerima « L'impact socio-économique de la présence de la communauté internationale dans la ville d'Abéché », in *Humanitaire en Mouvement*, n°3, 2009.

**Evolution du prix des denrées alimentaires entre novembre 2002 et novembre 2009  
(En Franc CFA / 1 CFA = 0,0015 €)**

Evolution du prix des denrées sur le marché d'Abéché	Epoque			Observation
	Novembre 2002	Novembre 2009	Taux d'augmentation	
Oignon (sac de 87 kg)	10.000	30.000	200 %	Pour les produits importés (essence, pétrole, savon, riz, farine, etc.), c'est le coût du transport et l'évolution des prix au niveau international qui expliquent le prix très élevé des produits. En effet, les commerçants rencontrés prétendent fixer leurs prix à partir du coût de revient.
Ail (sac de 73,8 kg)	36.000	95.000	164 %	
Farine (sac 50 kg)	16.000	30.000	88 %	
Riz (sac de 50 kg)	15.000	25.000	67 %	
Viande (/ kg)	750	2.500	233 %	
Mil (sac de 100 kg)	14.000	30.000	114 %	
Sorgho	12.000	24.000	100 %	
Charbon de bois (/ sac)	2.500	12.000	380 %	
Poulet	1.000	3.000	200 %	
Ovin	15.000	25.000	67 %	
Pétrole (/ litre)	400	700	75 %	
Caprin	10.000	20.000	100 %	
Lait (/ boîte)	1.500	2.500	67 %	
Sucre (/sac de 100 kg)	25.000	35.000	40 %	
Spaghetti (/ paquet)	400	1.000	150 %	

Source ONASA, Office nationale de sécurité alimentaire, bureau d'Abéché

Un des points positifs du départ de la Minurcat devrait donc être un retour vers la normale des tarifs. Là encore des études socio-économiques pourraient être menées afin d'aider les membres de la communauté internationale à consommer de manière à limiter au maximum l'impact économique de leur présence. Si cet impact économique est nettement perçu par les populations hôtes, le but de la présence de la communauté internationale semble moins clair.

## **4.2 Les relations acteurs de l'aide-population locale : une amélioration nécessaire**

### **4.2.1 Comprendre le contexte de vie et d'action**

Le Tchad est vu par les acteurs humanitaires comme un contexte très particulier pour l'action humanitaire : complexité de l'environnement social, économique, politique et sécuritaire mais surtout, évolution très rapide de celui-ci.

Cette évolution permanente et ces spécificités devraient donc impliquer pour les acteurs internationaux présents au Tchad un investissement individuel constant pour comprendre le contexte dans lequel ils agissent. Investissement individuel qui devrait bien sûr être organisé et facilité par les organisations elles-mêmes. Ce travail, important par son impact sur l'action et la perception des acteurs de l'aide par les populations, peut représenter une charge de travail individuel importante certes, mais qui pourrait amener à de grandes avancées. Des structures comme le CCO, selon les acteurs rencontrés, pourraient jouer un rôle moteur en ce sens et permettre la capitalisation des expériences diverses. L'OPAT du Groupe URD pourrait également jouer un rôle important sur ce point.

Un handicap majeur pour aller dans ce sens est cependant le turn-over très important des acteurs de l'aide au Tchad. Cette rotation rapide des personnels complique l'investissement personnel et réduit les possibilités d'insertion dans la société tchadienne. Bien que les règles de sécurité en vigueur limitent l'insertion dans la société tchadienne, des échanges plus nombreux et nourris avec les populations hôtes pourraient avoir un impact indirect sur la sécurité des acteurs internationaux.

#### **4.2.2 Echanger, communiquer, s'insérer... tout en se sécurisant<sup>27</sup>**

Depuis 2004, le Tchad, suite aux conséquences de la crise du Darfour, a été l'une des zones privilégiées de l'action humanitaire. Les populations tchadiennes voient donc depuis plusieurs années de nombreux internationaux vivre sur leur territoire sans pour autant bien comprendre ou connaître le but de cette présence.

Selon les individus tchadiens interviewés, les humanitaires - qu'ils soient issus d'ONG ou d'agences onusiennes - ou les militaires de la Minurcat sont des blancs (pour la plupart) qui se promènent seul ou à deux dans de grands 4x4 neufs, vont dans les restaurants, en boîte de nuit, etc... A moins de connaître un membre de la famille ou un ami qui travaille pour les ONG ou la Minurcat, il leur est difficile d'avoir accès aux acteurs humanitaires et de comprendre le but de leur présence. Pire, le scandale de l'Arche de Zoé anime encore les conversations concernant les humanitaires. Il semble alors que des efforts importants soient à faire dans ce sens pour compléter le tableau que peuvent se faire les Tchadiens de l'action des humanitaires.

Bien que les règles de sécurité de chaque ONG ou de l'ONU soient très contraignantes pour cela, des gestes simples tels que se présenter à ses voisins, expliquer le but de la présence de son organisation, les programmes mis en place pourraient faciliter l'insertion dans la société tchadienne et la collaboration avec les citoyens tchadiens. Il est également permis d'imaginer, selon des acteurs militaires ou humanitaires, que cela réduirait également les risques sécuritaires (car-jacking, agression, intrusion dans les campements...) car si les règles de sécurité passive (barbelés, gardiens...) sont importantes, elles ne suffiront jamais seules et doivent être accompagnées d'une véritable insertion dans la société tchadienne trop méconnue par la communauté expatriée.

De la même manière, afin de s'assurer le soutien des autorités nationales, mais aussi de travailler avec elles en toute collaboration, il est important de communiquer régulièrement avec elles et notamment avec la Direction des Organisations Non Gouvernementales (DONG) du Ministère du Plan et de l'Economie. Cela passe par des actions simples et finalement assez peu contraignantes : rendre les rapports en temps et en heure, s'assurer de leur soutien pour un projet, communiquer sur les programmes mis en œuvre..., sans pour autant s'aliéner ces autorités, ce qui serait contraire aux principes de l'humanitaire, mais une fois encore, des compromis sont à trouver.

.....

.....  
<sup>27</sup> A l'Est comme en capitale.

De ce point de vue, les choses se sont nettement améliorées ces derniers temps avec la mise en place de « forums de dialogue » (prévus par la résolution 1923) qui ont pour but d'échanger sur les représentations de tel ou tel concept (sécurisation, espace humanitaire...) avec tous les acteurs concernés : DIS ; autorités politiques, militaires, ONG...

Concernant la Minurcat, de grands reproches lui ont été faits sur sa communication puisque les acteurs de cette Mission sont perçus comme étant dans une Tour d'Ivoire. Ses responsables ont en effet choisi de limiter au maximum la communication. Cela faisait suite aux critiques qu'avait connues l'Eufor dont la stratégie de communication a pu gêner les autorités et la population tchadienne par sa surabondance. Ce choix de la Minurcat, conjugué à une démesure des moyens déployés, a donc donné une bien mauvaise image de l'Organisation des Nations Unies tant aux autorités tchadiennes qu'à la population.

### **4.2.3 Prise en compte des employés tchadiens**

Un problème non négligeable qui se pose suite au départ de la Minurcat concerne les 3000 employés nationaux qui travaillaient à son service (chauffeur, cuisiniers, gardiens...). Ceux-ci ont en effet connu des conditions de travail bien meilleures que la majorité des travailleurs tchadiens (salaire, syndicalisation, assurances...), ce qui les désavantage actuellement dans leur recherche d'emploi. Leurs employeurs potentiels sont en effet inquiets d'engager des personnes ayant connu ce genre de condition de travail puisque selon eux, ils seront plus compliqués à gérer. C'est ainsi que de très nombreux tchadiens employés par la Minurcat peinent à retrouver du travail et ce, malgré la mise en place par la Minurcat de forums visant à aider à leur réinsertion sociale.

Il semble pour l'avenir qu'une analyse de l'impact socio-économique d'une telle mission soit une nécessité afin de ne pas laisser de conséquences néfastes dans l'après-mission.



# Conclusion

La sécurisation de l'espace humanitaire à l'Est du Tchad dépendra donc en partie de l'avenir du DIS. Celui-ci était, à la fin l'année 2010, encore incertain.

Toutes les parties prenantes devront en effet coopérer en toute transparence et sincérité pour poursuivre la mise en œuvre de cette force. Les autorités tchadiennes, le PNUD et le HCR devront alors respecter leurs engagements (notamment financiers). Le Tchad aura besoin de ses partenaires, et ceux-ci devront respecter tant que faire se peut sa conception du DIS. De leur côté, les autorités tchadiennes auront à assumer les responsabilités prises lors du départ de la Minurcat.

Cette opération n'a pas été exempte de tout reproche. Les chantiers n'ont pas tous abouti et les missions n'ont pas toutes été pleinement remplies.

Il existe sans doute des problèmes dans la conception même de la Minurcat qui s'est parfois avérée en décalage avec la réalité de la crise que connaît l'Est du Tchad.

Les organisations internationales de sécurité telles que l'ONU devraient donc poursuivre leurs réflexions en ce sens pour tenter d'approcher au plus près la compréhension des crises et ainsi optimiser les tentatives de résolution de celles-ci (évitant par exemple la multiplication des mandats et leur manque de clarté).

Les efforts menés pour l'amélioration du système judiciaire devront également être poursuivis, voire intensifiés, par les autorités tchadiennes en respectant notamment les engagements financiers pris.

Les acteurs de l'aide humanitaire doivent donc composer avec l'environnement dans lequel ils agissent et que nous avons ici tenté de décrire.

Pour les aider dans cette tâche, les structures existantes comme le CCO ou l'OPAT devront être largement sollicitées pour poursuivre continuellement la réflexion dans plusieurs directions : pertinence et efficacité de l'aide, conditions sécuritaires de sa mise en œuvre, insertion des acteurs de l'aide humanitaire au sein de la population - en capitale comme sur le terrain - et perception de ces acteurs par la population locale.

Il semblerait également pertinent de s'interroger sur les conséquences du turn-over important qui règne dans les organisations d'aide humanitaire.

Enfin, il importera surtout de suivre avec attention la poursuite du réchauffement des relations entre le Tchad et ses voisins d'une part, mais également entre les autorités

tchadiennes en place et leur opposition d'autre part, première condition de la sécurité pour les acteurs de l'aide humanitaire comme pour les populations locales. Si les évolutions récentes semblent positives, les efforts de chacun doivent être poursuivis en ce sens.

# ANNEXES

## *Annexes n°1*

### Liste des entretiens<sup>28</sup>

- Minurcat

Composante militaire (responsables, acteurs de terrain)

Composante Police (responsables, acteurs de terrain)

Sécurité de la MINURCAT

- Ambassade

France

Allemagne

USA

- Autorités tchadiennes

Ministère des affaires étrangères

Ministère du Plan et de l'Economie

DIS

CONAFIT

CENAR

ANT

CNAR

- Acteurs de l'aide humanitaire

CCO

ACTED

OXFAM

Action contre la faim

Médecins sans Frontières

Comité international de la Croix Rouge

IRC

.....  
.....

<sup>28</sup> Pour des raisons méthodologiques, l'anonymat est systématiquement garanti, et assuré, sur le nom ou la fonction précise de l'acteur rencontré. Nous ne pouvons ici que préciser les institutions ou le contexte dans lequel s'insèrent les interviewés.

- Agences onusiennes

PAM  
OCHA  
PNUD

- populations locales

Chauffeur A  
Chauffeur B  
Gardien A  
Gardien B  
Haut fonctionnaire A  
Haut fonctionnaire B  
Individu A  
Individu B

Termes de référence de la commande du Groupe URD

## **ETUDE ESPACE HUMANITAIRE AU TCHAD : ANALYSE TERRAIN DU « PILIER SECURITE » A L'EST DU TCHAD**

### **Contexte:**

La situation sécuritaire reste préoccupante à l'Est du Tchad notamment dans le cadre du départ prochain de la MINURCAT.

D'une part, le gouvernement tchadien, via la CONAFIT, s'engage à sécuriser la zone tout en estimant que les bailleurs internationaux doivent tenir leurs engagements pour permettre au DIS d'assumer la mission qui lui a été confiée.

D'autre part, il existe chez les acteurs humanitaires une réelle inquiétude quant à la capacité du DIS à assurer cette mission. De nombreux incidents liés au banditisme ont en effet lieu et menacent la sécurité de tous les acteurs de terrain et des populations.

Plusieurs discussions et débats ont lieu sur ce sujet à différents niveaux (Groupe de travail de haut niveau, Clusters, CCO, etc.). Plusieurs acteurs s'accordent sur le fait qu'il existe un réel besoin d'informations concrètes, capitalisées, analysées et actualisées afin d'aider à la prise de décision tant opérationnelles que politiques.

Le Groupe URD a réalisé l'année dernière une étude sur l'espace humanitaire à l'Est du Tchad montrant les trois piliers fondamentaux de cet espace. Cette étude, notamment en ce qui concerne le pilier sécurité, mérite d'être actualisée dans ce contexte de départ de la MINURCAT et la prise de la relève par le gouvernement tchadien.

### **Objectif et principales questions de l'étude :**

L'objectif de cette étude d'apporter des éléments fiables et objectifs sur la situation sécuritaire des populations et des acteurs de l'aide à l'Est du Tchad – par le recensement et l'analyse d'informations émanant de l'ensemble des parties prenantes (Nations Unies, ONG, Bailleurs, gouvernement tchadien, structures nationales chargées de la sécurité, populations, autorités locales, etc.) – et analyser les conséquences du départ de la MINURCAT prévue pour le 31 décembre 2010 afin d'aider les décideurs de toutes parts dans leurs réflexions.

Cette étude portera essentiellement sur les points suivants :

- **Analyse de la pratique des escortes** : Quels sont les types d'incidents qui menacent les populations et les acteurs de l'aide ? Quelle qualité de la réponse apportée par le DIS, la gendarmerie, l'armée nationale tchadienne, la force mixte Tchad-Soudan ? Quelles autres solutions pour améliorer la sécurité de l'espace humanitaire à l'est du Tchad ? En quoi la situation va changer après le 31 décembre, date officielle du départ de la MINURCAT ? Quel bilan peut-on faire de la MINURCAT ? Quelles leçons à tirer de la pratiques des escortes ?
- **Analyse des contributions pour améliorer l'appareil judiciaire à l'Est du Tchad** : Où en est le travail de la composante civile de la MINURCAT sur la justice ? Comment mettre fin à l'impunité qui semble régner malgré les efforts du DIS, de la gendarmerie et de la force conjointe à la frontière tchado-soudanaise ?

- **Analyse de l'impact direct ou indirect de la situation sécuritaire et de sa gestion sur les populations.** Quelles seront les conséquences sur le plan du développement – économiques et environnementales de la situation sécuritaire et des mécanismes de sa gestion ?

**Méthodologie de l'enquête et questionnements de départ:**

Pour contribuer au débat sur la sécurisation de l'Est du Tchad de manière constructive, et ainsi obtenir une vision claire des événements, le groupe URD propose de rassembler des informations concrètes, issues tant des acteurs de terrain que des décideurs sur les problèmes qui se posent et les éventuelles solutions à y apporter.

Pour ce faire, le Groupe URD collabore avec un doctorant en science politique du *Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales* (CNRS, Université de Lille 2), rattaché à l'Ecole Doctorale en Science Juridiques, Politiques et de Gestion.

La mission terrain complétera l'analyse documentaire qu'il effectue sur ce sujet. Après quelques jours passés à N'Djamena pour rencontrer les principales parties prenantes, le doctorant effectuera de visites terrain dans les principales zones d'intervention. Il utilisera des techniques de collecte d'information appropriées aux diverses parties prenantes (entretien individuel semi-dirigée, réunion, focus group, etc.).

**Résultats attendus:**

Ce travail permettra la réalisation d'un rapport d'une vingtaine de pages offrant une visibilité sur la situation actuelle et qui servira de base aux discussions à venir. Une restitution des premiers résultats est également envisageable à l'issue de la collecte d'informations.

•

### Annexe n°3

Résolution 1923 du Conseil de sécurité des Nations unies<sup>29</sup>

La Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) a été établi par les résolutions 1861 (2009), 1834 (2008) et 1778 (2007) Conseil de Sécurité en consultation avec les autorités du Tchad et de la République Centrafricaine.

La Résolution 1861 du Conseil de Sécurité autorise le déploiement dans les deux pays d'une composante militaire de la MINURCAT, qui succédera à l'EUFOR lorsque le mandat de celle-ci prendra fin.

La MINURCAT comprendra au maximum 300 policiers, 25 officiers de liaison, 5 200 militaires, ainsi qu'un effectif approprié de personnel civil.

La MINURCAT s'acquittera du mandat suivant dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine, en liaison avec l'équipe de pays des Nations Unies et, selon qu'il convient, en liaison avec le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) et sans préjudice au mandat du BONUCA ;

#### **Sécurité et protection des civils**

- a) Sélectionner, entraîner, conseiller et faciliter le soutien des éléments du Détachement intégré de sécurité;
- b) Assurer la liaison avec l'armée nationale, les forces de gendarmerie et de police, la garde nationale nomade, les autorités judiciaires et pénitentiaires du Tchad et de la République centrafricaine afin de contribuer à créer un environnement plus sûr, en luttant en particulier contre les problèmes de banditisme et de criminalité;
- c) Assurer la liaison avec le Gouvernement tchadien et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour soutenir leurs efforts tendant à réinstaller les camps de réfugiés qui se trouvent à proximité de la frontière, et fournir au HCR un soutien logistique à cet effet, là où elle en a la possibilité et sur la base d'un remboursement des coûts;
- d) Maintenir des contacts avec le Gouvernement soudanais, l'Opération hybride UA/ONU au Darfour (MINUAD), le BONUCA, la Force multinationale de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale en République centrafricaine (MICOPAX) et la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) pour échanger des informations sur les menaces pesant sur les activités humanitaires dans la région;

.....  
.....  
<sup>29</sup> <http://minurcat.unmissions.org/Default.aspx?tabid=348>

e) Appuyer les initiatives des autorités nationales et locales du Tchad visant à apaiser les tensions locales et à promouvoir les efforts de réconciliation locale, pour améliorer le climat en vue du retour des personnes déplacées internes;

#### ***Droits de l'homme et état de droit***

f) Contribuer à la surveillance ainsi qu'à la promotion et à la défense des droits de l'homme au Tchad, en accordant une attention particulière aux violences sexuelles et sexistes, et en recommandant aux autorités compétentes des mesures à prendre en vue de lutter contre l'impunité;

g) Dans les limites de ses possibilités, soutenir les efforts du Gouvernement tchadien et de la société civile pour renforcer leurs capacités en dispensant une formation sur les normes internationales en matière de droits de l'homme, et les efforts tendant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les groupes armés;

h) Aider le Gouvernement du Tchad à promouvoir le respect de la légalité, notamment en appuyant un système judiciaire indépendant et un système juridique renforcé, en coordination étroite avec les organismes des Nations Unies;

#### ***Soutien de la paix au niveau régional***

i) Continuer de jouer un rôle d'observateur, aux côtés de la MINUAD, dans le cadre du Groupe de contact créé en vertu de l'Accord de Dakar du 13 mars 2008 pour veiller à la mise en œuvre de celui-ci et, si nécessaire, aider les Gouvernements tchadien, soudanais et centrafricain à instaurer des relations de bon voisinage;

7. Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

a) Décide en outre que la MINURCAT sera autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires, dans la limite de ses capacités et dans sa zone d'opérations dans l'est du Tchad, pour s'acquitter des tâches suivantes, en liaison avec le Gouvernement tchadien :

i) Contribuer à la protection des civils en danger, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées internes;

ii) Faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire en contribuant à améliorer la sécurité dans la zone d'opérations;

iii) Protéger le personnel, les locaux, les installations et le matériel des Nations Unies et assurer la sécurité et la liberté de circulation de son personnel, du personnel des Nations Unies et du personnel associé;

b) Décide en outre que la MINURCAT sera autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires, dans la limite de ses capacités et dans sa zone d'opérations dans le nord-est de la République centrafricaine, pour s'acquitter des tâches suivantes, en établissant une présence militaire permanente à Birao et en liaison avec le Gouvernement de la République centrafricaine :

i) Contribuer à créer un environnement plus sûr;

ii) Effectuer des opérations de caractère limité en vue d'extraire des civils et des travailleurs humanitaires en danger;

iii) Protéger le personnel, les locaux, les installations et le matériel des Nations Unies et assurer la sécurité et la liberté de circulation de son personnel, du personnel des Nations Unies et du personnel associé.



# BIBLIOGRAPHIE

- Rapports du secrétaire général des Nations Unies sur le Tchad :

*Rapport du Secrétaire général sur le Tchad et la République centrafricaine, établi en application des paragraphes 9 d) et 13 de la résolution 1706 (2006) du Conseil de sécurité ; 22 décembre 2006 ; S/2006/1019.*

*Rapport du Secrétaire général sur le Tchad et la République centrafricaine ; 23 février 2007 ; S/2007/97.*

*Rapport du Secrétaire général sur le Tchad et la République centrafricaine ; 10 août 2007 ; S/2007/488*

*Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies dans le nord-est de la République centrafricaine et au Tchad ; 17 décembre 2007 ; S/2007/739*

*Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad ; 14 octobre 2010 ; S/2010/529*

*Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad ; 1<sup>er</sup> décembre 2010 ; S/2010/611*

- Rapports divers

Department of Peacekeeping Operation, *Principles and Guidelines*, NY, 2008

Groupe URD, *Evaluation stratégique pour la DG ECHO « l'aide humanitaire au Tchad »*, 2008

Groupe URD, *Etude sur l'Espace humanitaire au Tchad*, 2009

International Crisis Group, *Tchad : la poudrière de l'Est*, Rapport Afrique n°149, avril 2009

*Tchad : un nouveau cadre de résolution du conflit*, Rapport Afrique n°144, septembre 2008

*Tchad : au-delà de l'apaisement*, Rapport Afrique n°162, août 2010

Sebara, P, *Bilan en demi-teinte d'une opération de paix : la MINURCAT en Centrafrique et au Tchad*, Note d'analyse du Grip, Bruxelles, 2011.

IECAH, *Minurcat : des réussites, des déconvenues et un avenir fragile*, Madrid, Mars 2010.

- Littérature scientifique

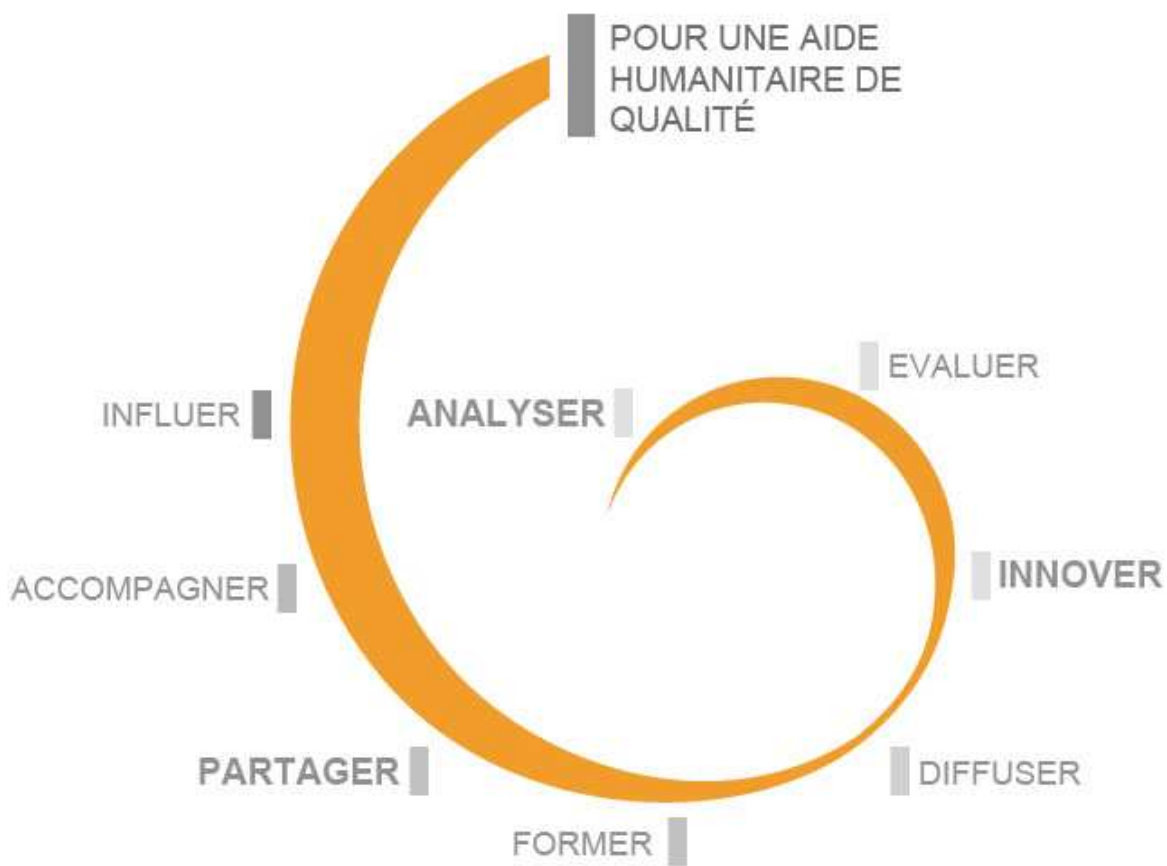
Beaud, S et Weber, F, *Guide de l'enquête de terrain*, Broché, Paris, 2003

Buchet de Neuilly, Y, *L'Europe de la politique étrangère*, Economica, Paris, 2005

Devin, G, *Sociologie des relations internationales*, la Découverte, Paris, 2007

Godefroy, M, *Eufor Tchad/RCA, analyse d'une opération européenne de défense*, Mémoire de Master sous la direction de Mr Yves Buchet de Neuilly, Université Lille 2, 2008.

Le Pape, M, Siméant, J Vidal, C, *Crises extrêmes : face aux massacres, aux guerres civiles et aux génocides*, La Découverte, Paris, 2006





**u**rgence **r**éhabilitation **d**eveloppement

## Groupe URD

La Fontaine des Marins  
26 170 Plaisians  
France

+ 33 (0)4.75.28.29.35  
+ 33 (0)4.75.28.65.44  
urd@urd.org

[www.urd.org](http://www.urd.org)

